

Rapport Media Monitoring

JUILLET 2026

REFONDATION

1- Controverse entre la SADC et les autorités malgaches

La controverse suscitée par les prises de position de la SADC a fait l'objet de traitements distincts provenant de **L'Express de Madagascar**, de **Viva TV** et de **Radio Record**. Le Sommet a en effet exhorté le gouvernement malgache à respecter son engagement en faveur de réformes ouvertes à toutes les parties prenantes malgaches afin d'assurer une large participation et une acceptation des résultats auprès de la population.

Les médias analysés rendent compte d'une tension entre la lecture de la situation nationale portée par la SADC, et les positions défendues par les autorités malgaches et/ou leurs soutiens. Dans le quotidien L'Express de Madagascar, le traitement est principalement organisé autour de la réaction des autorités. Plusieurs responsables institutionnels disposent d'une expression directe et substantielle, tandis que le communiqué de la SADC sert de principal contrepoin. L'article contextualise la controverse, mais adopte également un registre conflictuel à travers des termes tels que "riposte", "fait front" ou "reprenre la main sur le narratif". Les personnes directement concernées par certaines dimensions du différend, notamment les détenus, les exilés ou les acteurs de l'opposition évoqués, restent cependant peu ou pas directement représentées dans l'article analysé.

Viva TV présente une configuration différente : la lecture de la SADC y est associée aux "réalités observées" et au "constat de terrain", tandis que les réactions des autorités et de leurs soutiens sont principalement inscrites dans le registre de la "contestation politique". Bien que deux positions antagonistes soient donc présentes, leur traitement n'apparaît pas équivalent : le cadrage contribue à attribuer une légitimité factuelle plus forte à l'interprétation portée par l'organisation régionale.

Radio Record introduit, pour sa part, une dimension différente à travers l'expression citoyenne. Une partie des opinions recueillies dans l'émission journalière interactive interprète la position de la SADC comme cohérente avec une logique de respect de l'ordre juridique et constitutionnel. Ces interventions interrogent également l'efficacité de la réponse des autorités, certains participants estimant que celle-ci devrait être davantage portée au niveau diplomatique et international. Ces positions constituent toutefois des opinions citoyennes et ne peuvent être assimilées à la ligne éditoriale de la station.

L'observation comparée de ces trois éléments montre ainsi que le pluralisme médiatique ne se réduit pas à la présence ou à l'absence de positions contradictoires. Il dépend également de qui dispose d'une parole directe, de la manière dont les positions sont qualifiées et contextualisées, et du degré de légitimité que le cadrage journalistique leur confère. Sur ce sujet, les éléments analysés présentent simultanément une diversité d'approches (institutionnelle, éditoriale et citoyenne) et des asymétries dans la représentation des parties concernées. Un constat transversal mérite notamment d'être suivi : les acteurs placés au cœur même de la controverse politique sont moins directement audibles que les institutions ou les commentateurs qui parlent d'eux.

	L'Express de Madagascar	Viva TV	Radio Record
Angle dominant	Réaction organisée du pouvoir à la SADC	Opposition entre constat de la SADC et contestation politique	Lecture citoyenne de la position SADC et stratégie diplomatique
Pluralisme des perspectives	Plusieurs positions, mais acteurs concernés peu entendus	Deux lectures présentes mais traitement asymétrique	Tendances des opinions citoyennes disponibles

2- Quid de “l’inclusivité” pour la Concertation Nationale ?

Au début du mois de juillet, le PRRM a effectué une sortie médiatique qui n’a pas manqué de faire réagir, concernant la participation de “tous les malgaches” à la concertation nationale. Le traitement du sujet par **Viva TV** et **Midi Madagasikara** fait apparaître deux cadrages sensiblement différents d’un même enjeu : l’inclusivité du processus politique et les limites de cette inclusivité.

Le premier privilégie une lecture institutionnelle du sujet : la concertation nationale y est présentée comme devant être ouverte à l’ensemble des composantes malgaches, sans exclusion liée aux appartenances politiques, institutionnelles ou sociales. Dans ce traitement, la SADC occupe également une place importante car le renforcement annoncé de sa présence à Madagascar est présenté comme un moyen d’assurer un suivi plus étroit des engagements pris par les autorités de la transition et d’accompagner la recherche d’un règlement politique consensuel. Le cadrage tend ainsi à légitimer à la fois une conception extensive de l’inclusivité et le rôle de suivi de l’organisation régionale. **Viva TV** ne présente pas simplement l’existence de recommandations de la SADC, il donne surtout à son intervention une fonction positive dans le processus politique.

Dans son traitement du sujet, **Midi Madagasikara** centre son article sur l’exclusion supposée de l’ancien président Andry Rajoelina du processus, à partir de la déclaration du PRRM affirmant que la concertation serait réservée aux ressortissants malgaches. Si cette déclaration est directement citée, Andry Rajoelina n’y est pas explicitement nommé ; son exclusion est déduite et présentée par le média comme acquise.

L’article restitue également les conceptions divergentes de l’inclusivité attribuées aux autorités malgaches et à la SADC. Le traitement évolue par ailleurs vers un cadrage nettement conflictuel, dépassant la seule question de la concertation nationale. Le cas illustre ainsi un traitement informatif riche en éléments de contexte, mais dans lequel la frontière entre faits rapportés, interprétations et projections journalistiques apparaît parfois insuffisamment marquée. Il constitue également un exemple de pluralité des positions institutionnelles ne s’accompagnant pas nécessairement d’une représentation équilibrée des différentes parties concernées.

Un point commun apparaît dans les deux éléments, la SADC bénéficie d’une légitimité importante dans la définition de ce que devrait être un processus inclusif, alors que la position des autorités est davantage présentée comme devant être contrôlée, discutée ou contestée.

Le traitement du sujet montre que le débat médiatique autour de la concertation nationale porte non seulement sur son organisation, mais surtout sur la définition de ceux qui peuvent légitimement y participer et sur le rôle que les acteurs régionaux peuvent jouer dans l’encadrement du processus. Il montre également que la pluralité des positions institutionnelles ne garantit pas, à elle seule, une représentation directe et équilibrée de l’ensemble des parties concernées.

INSECURITE

1- Forte mise à l'agenda du récit sécuritaire par *L'Express de Madagascar*

L'insécurité a constitué l'un des thèmes les plus fortement mis en avant par *L'Express de Madagascar* durant le mois de juillet, avec des pages consacrées notamment aux disparitions, homicides, risques de déstabilisation, réponses sécuritaires et conséquences sociales de la crise. Cette fréquence traduit une forte saillance éditoriale du sujet et son installation durable dans l'agenda médiatique.

La première séquence de couverture est marquée par une politisation rapide des faits de criminalité, construites autour de la montée en puissance du discours sécuritaire des autorités, successivement formulé en termes de “psychose”, de déstabilisation, de “guerre” puis de “terrorisme”. La thèse d'une déstabilisation politique est évoquée ou interrogée dans la majorité des articles analysés. Les responsables de l'État et les institutions publiques constituent parallèlement les sources dominantes du corpus : les contenus sont principalement organisés autour d'un responsable et/ou d'une institution étatique, donc de la réponse des pouvoirs publics.

Cette forte exposition de la lecture institutionnelle ne signifie toutefois pas une adhésion systématique du média à celle-ci. *L'Express de Madagascar* distingue généralement les hypothèses des faits établis, attribue la thèse de la déstabilisation aux autorités et souligne à plusieurs reprises l'absence d'identification formelle des commanditaires présumés. Le journal demande également que cette thèse soit étayée par des résultats d'enquête, met en garde contre la désignation de boucs émissaires et, au fil du mois, accorde une place croissante aux appels à la transparence, aux attentes de résultats et aux interrogations de la société civile.

La couverture connaît ainsi une évolution notable : après une première phase dominée par la rhétorique de la menace et la réponse sécuritaire, le traitement se déplace progressivement vers la responsabilité de l'État, les demandes de transparence exprimées notamment par les Églises et le Seces, les conséquences des rumeurs et des vindictes populaires, puis les résultats judiciaires et les dispositifs concrets de prise en charge. Cette évolution témoigne d'une capacité du média à dépasser progressivement le cadrage politique initial pour interroger l'efficacité et la redevabilité de l'action publique.

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET D'ANALYSE

L'Express

DE MADAGASCAR

www.lexpress.mg

JEUDI 9 JUILLET 2026 - N°9499 - PRIX : 1000 ARIARY

COLONEL RANDRIANIRINA

« C'est du terrorisme »

La rhétorique des décideurs politiques face à la situation sécuritaire se durcit. Après avoir parlé d'un « climat de psychose », le colonel Michaël Randrianirina, chef de l'État, compare désormais les faits actuels à du « terrorisme », tout en réaffirmant la thèse selon laquelle il s'agit d'une stratégie de déstabilisation de leur partenariat.



APPROVISIONNEMENT

L'OMH rassure sur la disponibilité des stocks de carburant

CONJONCTURE SÉCURITAIRE



Les évêques demandent de l'action et de la transparence

L'Express

DE MADAGASCAR

ANTANANARIVO

Des fokontany instaurent un couvre-feu

La nuit, le silence a engendré les rumeurs d'Antananarivo. Des chefs de fokontany ont pris l'initiative d'instaurer la circulation nocturne sans aux mesures de sécurité (insécurité). Il y a d'autres mesures aussi : application, telle que la fermeture des lieux où se trouvent les commerces de nuit et les contrôles d'identité continuent. Mais en plus, nous devons officialiser ces mesures. Nous ne pouvons pas laisser tout cela se faire sans contrôle par la population.



CONSUMERS

La relève de Ny Railoany fait un tabac

PROTESTATIONS

La transformation locale suit un chronogramme

KIBO

Les familles déplacées bénéficient de mesures d'accompagnement

BASKETBALL 3X3

Les suspects accusent un sacrifice humain

PORT SEC III

Les familles déplacées bénéficient de mesures d'accompagnement

BASKETBALL 3X3

Les suspects accusent un sacrifice humain

PORT SEC III

Les familles déplacées bénéficient de mesures d'accompagnement

BASKETBALL 3X3

Les suspects accusent un sacrifice humain

PORT SEC III

L'Express

DE MADAGASCAR

MERCREDI 22 JUILLET 2026 - N°9510 - PRIX : 1000 ARIARY

Le Premier ministre reconnaît la persistance des disparitions



L'Express

DE MADAGASCAR

SAMEDI 25 JUILLET 2026 - N°9512 - PRIX : 1000 ARIARY

CAS DE DISPARITION

Trente dossiers en instance judiciaire

Un culte œcuménique pour la nation et en hommage aux victimes des enlèvements de ces derniers temps s'est



Comme le confirme le visuel de la page précédente, l’insécurité est très fortement médiatisée par le journal *L’Express de Madagascar*, mais son récit est principalement construit à travers les institutions et les détenteurs du pouvoir.

Acteurs et sources dominants

Indicateur	Résultat
Unes organisées autour de réponse institutionnelle	77%
Unes mettant directement en avant les chefs de l’exécutif	55%
Titres organisés autour d’une voix religieuse/civique	22%
Articles évoquant explicitement la thèse de la déstabilisation politique	77%
Articles construits principalement autour d’un témoignage direct de victime/famille	0%

Les informations présentées dans ce tableau constituent déjà, en elles-mêmes, un indicateur fort de mise à l’agenda. Il ne s’agit pas d’une couverture épisodique : le sujet est maintenu dans l’espace éditorial tout au long de juillet.

Les premières unes du mois de juillet forment une séquence particulièrement cohérente : “climat de psychose”, “guerre aux anti-refondation”, “terrorisme”, pour aboutir à un “Chef de l’État qui durcit le ton”. Le journal suit ainsi presque quotidiennement ce qu’il qualifie explicitement d’ “escalade sémantique” du discours politique officiel, allant de la psychose à la déstabilisation, puis à la guerre et au terrorisme.

La couverture change ensuite progressivement de registre : intervention des évêques sur la transparence, reconnaissance de la persistance des disparitions par le Premier ministre, alerte du FFKM contre les vindictes populaires, bilan judiciaire, puis mise en place d’une plateforme de signalement.

Sur le plan de la déontologie, le quotidien présente plusieurs bonnes pratiques de distanciation : il donne vraisemblablement une grande visibilité à la thèse étatique, mais ne la traite généralement pas comme un fait établi. Toutefois, la couverture est pertinente et légitime compte tenu de la gravité des faits, mais la répétition d’un vocabulaire dramatique peut contribuer à renforcer précisément le climat de peur que les articles décrivent. Informer intensivement sur une crise sécuritaire n’est en effet pas du sensationnalisme en soi ; en revanche, l’accumulation de formulations martiales, dramatiques ou anxiogènes dans les titres et la narration constitue un indicateur de vigilance déontologique.

Sécurité contre liberté d'informer

Au cours de cette période analysée, le PRRM n'a pas hésité à critiquer "certains médias", leur reprochant notamment d'être les premiers à diffuser des informations relatives aux disparitions. ***L'Express de Madagascar*** rapproche alors cette mise en cause de la presse, des mesures annoncées concernant le blocage de certains sites Internet. L'e quotidien rappelle ainsi explicitement que sont en jeu le droit d'informer, le droit à l'information, la liberté d'expression, la liberté de la presse et la liberté numérique, et qualifie cette évolution de "pente glissante".

Le média analysé ne défend pas une conception absolue et irresponsable du droit d'informer : il reconnaît également que, dans un contexte sensible, l'équilibre entre devoir d'informer et responsabilité éditoriale doit être interrogé. Il rapporte d'ailleurs le témoignage d'un journaliste expliquant effectuer des recoupements avant publication. Sur ce point, le traitement de ***L'Express de Madagascar*** remplit une fonction de contre-pouvoir démocratique identifiable : il ne se contente pas de rapporter le discours sécuritaire, mais interroge ses éventuelles conséquences sur l'espace informationnel.

2- Insécurité : sujet dominant du mois de juillet

A l'instar des médias analysés, dans un reportage consacré à l'évolution des menaces de déstabilisation, **IBC** rapporte la volonté du gouvernement de renforcer sa réponse sécuritaire face à ce que les autorités présentent comme de nouveaux modes opératoires. Le média conserve une certaine distance dans la formulation, notamment par l'emploi du conditionnel, évitant ainsi de présenter comme établies des accusations dont les éléments de preuve ne sont pas développés dans le reportage. L'élément met néanmoins principalement en circulation la lecture sécuritaire des autorités, sans présenter de contrepoint identifiable. La nature concrète des menaces évoquées demeure également peu explicitée, alors même que le gouvernement se dit prêt à prendre toutes les mesures jugées nécessaires pour préserver l'ordre public.

Le contenu présente un intérêt particulier du point de vue des libertés publiques, dans la mesure où il rapproche les notions de contestation et de déstabilisation et envisage un possible renforcement des mécanismes de surveillance et de contrôle. Cette perspective est présentée comme une conséquence possible plutôt que comme une mesure déjà décidée. Elle constitue néanmoins un point à suivre, notamment pour déterminer si le discours sécuritaire tend, dans d'autres contenus, à élargir la notion de menace à des formes ordinaires d'expression politique ou citoyenne.

Dans une de ses émissions interactives quotidienne, la **Radio Record** a traité du sujet d'enlèvements et disparitions d'enfants ; et a donné à voir une forte préoccupation citoyenne autour de la sécurité des mineurs. Les interventions rapportées traduisent notamment une augmentation de la vigilance familiale et, dans certains cas, une tendance à restreindre les déplacements des enfants face à la crainte d'un enlèvement. Le contenu met en évidence les effets indirects du climat d'insécurité. Certains témoignages évoquent des disparitions qui seraient simulées à des fins financières, mais ces affirmations sont rapportées avec prudence et présentées comme devant être confirmées. Les interventions distinguent par ailleurs explicitement l'évolution objectivement mesurée de la menace du niveau d'anxiété ressenti par la population, ce qui permet de ne pas assimiler automatiquement perception sociale et réalité statistique. Du point de vue de la déontologie journalistique, ce type d'émission interactive pose toutefois un enjeu particulier de vérification et de responsabilité éditoriale. L'ouverture de l'antenne aux préoccupations citoyennes contribue certes à la diversité de l'expression publique, mais les témoignages portant sur des faits sensibles ou non établis nécessitent également un recadrage, une contextualisation et, lorsque cela est possible, une vérification.

Les deux médias donnent à voir deux niveaux complémentaires du discours sur l'insécurité. IBC traite principalement la sécurité par le haut, à travers la lecture gouvernementale de menaces susceptibles de mettre en cause la stabilité du pays et de justifier un durcissement de la réponse publique. Radio Record l'aborde au contraire par le bas, à travers les inquiétudes des familles, la circulation de témoignages et les transformations des comportements quotidiens. Les deux éléments analysés montrent ainsi que la qualité du traitement médiatique de l'insécurité ne peut être appréciée uniquement à travers la quantité d'informations diffusées. Elle dépend également de la manière dont les médias qualifient la menace, identifient leurs sources, distinguent faits et perceptions et préviennent la transformation de l'inquiétude en peur collective ou en justification indifférenciée de mesures restrictives.

	IBC	Radio Record
Niveau du problème	Sécurité nationale	Sécurité au quotidien
Source principale	Autorités	Citoyens
Menace centrale	Déstabilisation	Enlèvements/disparitions
Réponse apportées	Renforcement sécuritaire	Vigilance communautaire

Liberté de la presse

Liberté d'expression

Droit d'accès à l'information

1- Poursuites contre un Directeur de publication

La convocation d'Ismaël Razafinarivo, directeur de la publication de Radio Antsiva, présente un signal préoccupant pour la liberté d'expression et de la presse. Les médias analysés mettent notamment en avant la gravité des chefs d'accusation rapportés, le risque de sanctions pénales et la mobilisation d'organisations professionnelles invoquant la dépénalisation des délits de presse (*Midi Madagasikara, Radio Antsiva*).

Cette affaire s'inscrit par ailleurs dans un contexte politique plus large : la convocation du journaliste est rapprochée de déclarations antérieures du Président de la Refondation critiquant certains médias, ainsi que des poursuites visant des journalistes sous les régimes précédents. L'hypothèse de "consignes venues d'en haut" est ainsi suggérée à partir de la proximité temporelle entre la convocation et des déclarations présidentielles, sans élément démontrant directement l'existence d'un lien entre les deux événements (*Midi Madagasikara*).

Cette mise en perspective conduit les opinions citoyennes (*Radio Record*) à présenter l'affaire comme le possible retour de pratiques restrictives que la Refondation était supposée abandonner.

La défense explicite de la liberté de la presse s'accompagne toutefois de plusieurs limites déontologiques. Le contenu précis des propos reprochés au journaliste n'est exposé par aucun média - même pas la *Radio Antsiva* - alors qu'il constitue un élément indispensable à l'appréciation du bien-fondé de la procédure. Les sources professionnelles solidaires du journaliste bénéficient d'une visibilité importante, tandis que le point de vue du plaignant est très peu représenté ; en effet, le président de la HCC serait l'auteur présumé de la plainte.

Le cas met ainsi en évidence une double exigence : garantir aux journalistes la possibilité d'exercer leur fonction sans intimidation ou recours disproportionné à la sanction pénale, tout en maintenant dans la couverture de ces affaires les standards de vérification, d'équilibre, de droit de réponse et de distinction entre faits et hypothèses.

2- Retard de la réforme : LAICP

La société civile interpelle le Parlement sur le retard de la réforme concernant l'accès à l'information publique. **L'Express de Madagascar** met en évidence le retard pris dans l'adoption du projet de loi sur l'accès à l'information à caractère public, après son report *sine die* par l'Assemblée nationale. Le quotidien retrace de manière détaillée le parcours du texte, initialement inscrit à l'ordre du jour de la première session parlementaire, validé en commission puis retiré avant son examen en séance plénière. Il rappelle également que les discussions autour d'une législation spécifique sur l'accès à l'information publique remontent à environ deux décennies.

La **Radio Don Bosco** quant à elle met fortement en avant l'enjeu démocratique associé à cette réforme. Le droit à l'information est rappelé comme étant consacré par la Constitution, tandis que l'accès aux informations publiques est présenté comme un instrument de transparence et de lutte contre la corruption. La société civile, notamment *Transparency International Initiative Madagascar*, bénéficie d'une visibilité importante à travers sa critique sévère du report du texte rapportée par les médias analysés ; allant jusqu'à le qualifier de "refus politique" et à accuser le Parlement de ralentir délibérément la lutte contre la corruption.

Les traitements médiatiques analysés se caractérisent par une bonne contextualisation du processus législatif et des enjeux d'intérêt public, mais présente une asymétrie dans la représentation des positions. Les arguments en faveur de l'adoption du texte sont largement développés, tandis que les motivations des députés ayant conduit au report demeurent peu documentées. La seule explication avancée concernant la question du huis clos repose sur des "indiscrétions", sans prise de parole directe d'un parlementaire permettant de comprendre précisément les réserves exprimées.

Ce cas souligne ainsi l'importance du pluralisme des sources dans la couverture des questions de transparence : la fonction de contrôle exercée par la société civile constitue un apport important au débat public, mais gagnerait à être complétée par une exposition plus substantielle des arguments des institutions directement mises en cause.

Ilontsera vous remercie d'avoir pris le temps de lire ce rapport.

Si vous avez des interrogations ou si vous voulez approfondir notre activité de veille, ne pas hésiter à nous contacter.



-  Près Lot VS 124 Miandrarivo Ambanidia
-  +261 34 04 273 18
-  mediamattersm@gmail.com
-  www.ilontsera.mg